



Réunion de la Commission Locale de l'Eau 2 décembre 2020

Compte-rendu

L'an deux mille vingt, le deux décembre, à quatorze heures, la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Elorn s'est réunie en salle Neptune, sur la commune de Plouédern.

Membres présents :

- M. Francis Grosjean, président sortant de la commission locale de l'eau
- Mme. Viviane Bervas, vice-présidente du SBE,
- Mme. Véfa Kerguillec, vice-présidente de Brest métropole
- Mme. Claire Le Roy, conseillère de Brest métropole,
- M. Laurent Péron, vice-président de Brest métropole,
- M. Henri Billon, président de la CCPL,
- M. Guy Guéguen, conseiller de la CCPL,
- M. Philippe Héraud, vice-président de la CCPL,
- M. Bernard Michel, conseiller de la CCPL,
- M. Joël Cann, conseiller de la CCPLD,
- Mme. Chantal Soudon, vice-présidente de la CCPLD,
- M. Thierry Marchal, Chambre d'agriculture,
- M. Marc Lars, Comité Départemental de Pêches Maritimes,
- M. Thierry Larnicol, Section Régionale de la Conchyliculture de Bretagne Nord,
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn
- M. Jean-Pierre Le Gall, Bretagne Vivante
- M. Mickaël Raguènes, Eau et Rivières de Bretagne,
- M. Claude Roussillon, Amis des Moulins du Finistère,
- Le préfet du Finistère – représenté par Zaïg Lepape,
- M. Jérôme Guillemot, DDTM du Finistère,
- M. Patrick Luneau, AELB,

Assistaient à la réunion :

- Mme. Catherine Busnel, ESID de Brest
- M. Guy Boucheur, ESID de Brest
- M. Jérôme Vassal, ingénieur au SBE
- M. Philippe Masquelier, animateur du SAGE de l'Elorn

N'assistaient pas à la réunion :

- Mme Sylvaine Vulpiani, conseillère régionale ; excusée – pouvoir à Viviane Bervas,
- M. Jean-Marc Puchois, Conseiller Départemental,
- Mme Florence Cann, Conseillère Départementale ; excusée – pouvoir à Laurent Péron,
- Mme Françoise Péron, Conseillère Départementale ; excusée,
- Mme. Laurence Fortin, vice-présidente du Conseil Régional ; excusée,
- M. Jean-Philippe Elkaïm, conseiller de Brest métropole,
- M. Yohann Nédélec, vice-président de Brest métropole ; excusé – pouvoir à Véfa Kerguillec,
- M. Bernard Nicolas, conseiller de Brest métropole ; excusé,
- M. Laurent Petitfrère, conseiller de Brest métropole ; excusé – pouvoir à Claire Le Roy,
- M. Lénéaïg Blandin, conseiller de la CCPLD,

- M. Guillaume Bodenez, conseiller de la CCPLD,
- M. David Roulleaux, conseiller de la CCPLD,
- Un représentant du PNRA ; excusé,
- M. Louis-Pol Lagadec, CCIMBO
- M. Rémi Saliou, FDSEA,
- M. Stéphane Brelivet, UDSEA,
- M. Loïc Le Pollès, CLCV,
- M. Le Préfet de Bassin Loire-Bretagne ; excusé – pouvoir à la Préfecture du Finistère
- Mme. Gaëlle Lagadec ; ARS délégation Finistère ; excusée - pouvoir à la DDTM
- M. le directeur, DREAL Bretagne,
- Mme. Anne Corbé ; préfecture maritime,
- M. Patrick Pouline, Parc Marin d'Iroise,
- M. le Délégué Interrégional, OFB,
- M. le directeur, IFREMER ; excusé

* *

*

Après un tour de table de présentation des membres présents, Francis Grosjean souhaite dresser le bilan de son mandat de Président et des évolutions majeures, en termes de politiques de l'eau, qui ont émaillé ces dernières années.

Voici le discours qu'il a tenu au démarrage de la réunion :

« Puisque le temps est venu pour moi de passer le flambeau, je voudrais vous redire tout l'intérêt que j'ai pris à exercer la présidence d'un outil précieux de gouvernance de la politique de l'eau, instance de concertation qu'on assimile volontiers à un « parlement local de l'eau », encore que la pertinence de cette qualification puisse être discutée. J'y reviendrai.

Le 17 octobre dernier, la traditionnelle Semaine de L'Elorn a été marquée par la célébration du 50ème anniversaire du Syndicat de bassin de l'Elorn. A cette occasion, un ancien président évoquait, avec un plaisir manifeste, les débats animés qui avaient accompagné l'élaboration du SAGE de l'Elorn jusqu'à son approbation par arrêté préfectoral le 15 juin 2010, il y a donc 10 ans.

Dix ans, c'est aussi un anniversaire, certes moins solennel qu'un jubilé, mais c'est surtout un âge respectable pour un SAGE qui n'a encore fait l'objet d'aucune révision et qui va connaître, après ceux de 2010 et de 2016, son troisième SDAGE, celui du cycle 2022-2027.

Que dire du cycle qui s'achève ? Pour le monde de l'eau en France, ce fut sans aucun doute un temps de grandes interrogations auxquelles les deux phases des Assises de l'eau, la première en 2018, la seconde en 2019, ont tenté d'apporter quelques réponses.

Ce que je retiens pour ma part des six années écoulées :

- c'est le bouleversement institutionnel engendré par les lois MAPTAM, NOTRE, avec la montée en puissance de l'échelon intercommunal dans la gestion de la ressource en eau
- c'est l'encadrement sévère des budgets des agences de l'eau, que les ponctions de l'Etat ont aggravé et qui porte à conséquences pour les acteurs de terrain
- c'est la prise de conscience grandissante de la gravité des enjeux liés au changement climatique et à la perte de biodiversité, phénomènes dont l'eau est l'un des principaux sinon le principal révélateur.

De nouveaux acteurs institutionnels sont apparus, je pense à l'Agence française de la biodiversité et à sa déclinaison régionale, l'Agence bretonne de la biodiversité.

De son côté, la région Bretagne s'est vue attribuer, à sa demande, une nouvelle compétence de coordination et d'animation de la gestion de l'eau, attribution qui interpelle les territoires sur les questions de solidarité,

essentiellement en rapport avec la disponibilité et la répartition de la ressource ; l'exercice de cette compétence devrait se concrétiser par la création prochaine d'une Assemblée bretonne de l'eau, sorte de comité de bassin à la sauce bretonne.

A l'échelle de notre territoire, les CLE des deux SAGE Aulne et Elorn ainsi que leurs structures porteuses ont entrepris de se rapprocher ; à cet effet et à la demande de l'agence de l'eau, elles ont pris des engagements assortis d'échéances à court et moyen termes.

Enfin, l'entrée en vigueur du nouveau SDAGE prévue fin 2021 vient compléter le cadre quelque peu chahuté dans lequel votre CLE est appelée à évoluer.

Pour ma part, au moment de passer la main, je voudrais relayer deux messages qu'il m'aura été donné d'entendre de façon assez constante, en divers lieux et circonstances, tout au long de mes mandats d'élu :

- le premier est un constat général : les élus ne sont pas suffisamment présents dans les affaires liées à l'eau
- le second exprime une attente... ou un vœu pieux : il faut renforcer le rôle des CLE.

Ces messages ne visent pas spécifiquement tel ou tel organe représentatif mais il m'a paru intéressant de les illustrer en les rattachant à des situations qui concernent ou peuvent concerner plus ou moins directement notre bassin versant.

La première illustration se rapporte au SDAGE 2022-2027, dont le comité de bassin Loire-Bretagne a validé le projet le 22 octobre dernier, lors d'une session plénière qui s'est tenue en distanciel. Je précise tout de suite que ce projet, après avoir recueilli l'avis de l'autorité environnementale, sera soumis à la consultation du public et des assemblées – dont les CLE – du 15 février au 15 août prochains en vue de son adoption à la fin de l'année 2021.

Membre de ce comité de bassin jusqu'au renouvellement des instances de Brest métropole en juin dernier, je n'ai donc pas participé au vote du 22 octobre.

Je rappelle que le comité de bassin Loire-Bretagne, ce sont 190 délégués, répartis, comme pour les CLE, dans trois collèges : 40% des sièges reviennent aux collectivités locales, 40 % aux usagers professionnels et non professionnels, 20% aux services de l'Etat et assimilés.

Si l'on se réfère à la dernière mise à jour de la composition du comité de bassin précédant le vote du 22, il se trouve que le jour venu, 26 des 47 sièges attribués dans le premier collège aux représentants des communes et de leurs groupements n'avaient plus de titulaires du fait des élections municipales. Sauf erreur de ma part, c'est donc avec un collège des élus amputé d'un tiers de ses voix que 164 délégués, et non pas 190, ont été invités à valider le projet de SDAGE.

Selon les informations recueillies, sur les 136 suffrages exprimés, 50% ont été favorables, le monde industriel s'exprimant en majorité contre le projet, le monde agricole étant partagé entre oppositions et abstentions, et le monde associatif se cantonnant plutôt dans l'abstention. 50 %, c'est ce qu'on appelle un consensus mou, on pouvait espérer mieux.

Dans la foulée du vote, le président du comité de bassin faisait adopter une motion en quatre points ; l'un d'entre eux, que je cite intégralement, souligne « *le besoin de fortement mobiliser le collège des collectivités territoriales. Au-delà des actions conduites par les usagers professionnels et non professionnels, en complément des actions assurées par les services de l'Etat, le comité de bassin souligne la responsabilité des collectivités territoriales dans la mise en œuvre au quotidien des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.* »

Comment ne pas être frappé par l'étrange décalage entre d'une part, l'exhortation ainsi adressée, à juste raison, aux élus locaux et d'autre part, la place qui aura été laissée à leurs représentants à l'occasion d'un vote visant un document qui est tout de même l'une des raisons d'être du comité de bassin ?

En cette année 2020 très perturbée, des explications, il y en a forcément. J'en avance une, qui vaut ce qu'elle vaut : les travaux de planification découlant de la Directive cadre sur l'eau (DCE) de l'Union européenne sont organisés par cycles de six ans ; ils s'appuient sur une machinerie lourde et complexe dont on ne modifie pas à la légère les réglages. Mon sentiment est que le 22 octobre, le strict respect d'un calendrier rigide a pris le pas sur la représentativité d'une assemblée délibérante. Quelle que soit

l'explication, l'expression imagée de « parlement de l'eau » que j'évoquai tout au début de ma prise de parole ne sort pas renforcée de cet épisode.

Le comité de bassin retrouvera sa configuration normale à l'occasion de sa prochaine session plénière en 2021.

Cela dit, on se doute bien que les échanges les plus féconds se tiennent dans les instances gravitant autour du comité de bassin et non pas en session plénière : conseil d'administration, bureau, commission de planification, commissions thématiques et géographiques, sans oublier les services de l'agence de l'eau.

Chaque fois que cela est possible, c'est là qu'il faut agir, c'est là qu'il faut faire entendre sa voix. De même, en amont, le rôle des réseaux associatifs ne doit pas être sous-estimé. Les acteurs de l'eau, professionnels et non professionnels, ont les leurs ; les élus aussi et je m'en voudrais de ne pas citer l'APPCB, l'Assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne, ouverte également – précision importante – aux animateurs de bassin, ou, à l'échelle nationale, l'ANEB, l'Association nationale des élus de bassin. Quant à la future Assemblée bretonne de l'eau, laissons-lui le temps de s'installer dans le paysage mais souhaitons qu'elle se révèle très vite utile... et je souligne le mot.

La seconde expérience que je désirais évoquer concerne plus directement notre, votre CLE.

En prenant connaissance du compte rendu de sa dernière réunion, que je vous proposerai de valider dans quelques minutes, peut-être avez-vous relevé l'invitation faite aux membres pour réagir à un questionnaire national élaboré par la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère sur le rôle et le fonctionnement des CLE.

A vrai dire, je n'ai pas été submergé par les contributions des uns et des autres – merci à ceux qui ont bien voulu réagir ! – mais je tenais à répondre et, comme demandé par le ministère, je l'ai fait au nom de la CLE.

Jusqu'à hier, j'ignorais quelle suite avait été ou allait être donnée à ce questionnaire mais j'imaginai que vous auriez vraisemblablement l'occasion d'y revenir.

Aujourd'hui, je peux vous dire qu'il y a une suite. Elle est venue à point nommé sous la forme d'un courrier du directeur de l'eau et de la biodiversité, daté du 23 octobre et accompagné d'une courte synthèse de l'enquête, récapitulant les principaux résultats et recommandations formulés par les acteurs locaux.

Cette synthèse me rassure car elle témoigne d'une assez bonne convergence des points de vue exprimés. Je ne vais pas la présenter, il appartient à votre commission de l'analyser. Cependant, avant d'en prendre moi-même connaissance, j'avais prévu d'aborder un point particulier du questionnaire ; j'ai estimé qu'il n'y avait pas lieu d'y renoncer.

Ce point concerne l'une des questions posées, qui était ainsi rédigée : « *Estimez-vous que la CLE manque de légitimité ?* ». Ma réponse a été « *oui* ». Je note aujourd'hui qu'elle rejoint celles de près de 60% des participants à l'enquête.

Avant d'illustrer la réponse faite, il n'est sans doute pas inutile de préciser ce que j'entends par légitimité. La définition selon laquelle est légitime ce qui est fondé en droit n'est évidemment pas celle qu'il faut retenir ici ; en tous les cas, elle n'est pas suffisante. Ne confondons pas légitimité et légalité. Pour ma part, je définis la légitimité comme la reconnaissance par un ensemble d'acteurs de la validité et de la pertinence des principes au nom desquels, dans une démarche participative, l'un de ces acteurs fait valoir sa volonté d'agir et en a évidemment la capacité. Les CLE n'ayant pas de personnalité juridique, elles ont besoin de cette reconnaissance afin d'exister pleinement.

L'illustration que j'ai retenue, parmi d'autres, est la suivante.

A l'été 2019, grâce à la vigilance d'une association ici représentée, la CLE ainsi que le syndicat de bassin ont eu vent de l'existence d'un projet d'extension d'un élevage bovin associé à l'implantation d'une unité de méthanisation agricole dans le voisinage proche du lac du Drennec, site sensible s'il en est du point de vue de la préservation de la ressource en eau. Cette information est parvenue juste quelques jours avant la clôture d'une courte consultation du public organisée sans excès de publicité par voie électronique selon

des modalités mises en œuvre à titre expérimental, en Bretagne notamment.

Admettons que la vigilance de la CLE ait été prise en défaut. Il n'empêche qu'il faut regretter que, dans cette affaire, les services de l'Etat, qui avaient la faculté de le faire, n'aient pas eu le réflexe de solliciter l'avis de la CLE. Dans l'impossibilité matérielle de réunir celle-ci faute de temps, j'ai écrit au préfet ; mon courrier s'est joint à ceux émanant d'autres acteurs, qui ont été, semble-t-il, entendus, au moins en partie. A mes yeux, cette expérience illustre s'il en était besoin le fait que la légitimité de la CLE, non seulement comme acteur incontournable de la gestion locale de la ressource en eau mais aussi comme partenaire de poids en matière de développement et d'aménagement durables du territoire, cette légitimité ne va pas de soi.

Une occasion se présente de conforter le rôle de la CLE dans le système de gouvernance locale de l'eau. En fait, je devrais dire les deux CLE car celle du SAGE de l'Aulne est aussi concernée puisqu'il est ici question de la rade de Brest.

Celle-ci, comme vous le savez, a fait l'objet d'un courrier circonstancié, daté du 19 juillet 2018, que le préfet du Finistère a adressé aux présidents des deux CLE sur le thème de la qualité des eaux de la rade de Brest. Rappel à l'ordre, « pavé dans la rade » pour certains, encouragement pour d'autres, cette lettre n'est pas passée inaperçue.

Je passe sur le fait que le préfet est représenté au sein de la CLE en la personne du sous-préfet et que ce dernier, pourvu qu'il y siège, a tout le loisir d'y faire connaître la position de l'Etat. En la circonstance, ce dernier aura donc préféré se faire entendre de façon plus distante, par écrit, avec l'autorité un peu solennelle qui, je crois, lui est assez naturelle.

Il se trouve que la lettre du préfet, et je dois l'en remercier, est tombée, là aussi à point nommé, pour soutenir le discours que le syndicat de bassin, opérateur du SAGE, s'efforce de tenir auprès des financeurs, dont le premier d'entre eux, l'Agence de l'eau, ne considère l'état des masses d'eau qu'à la lumière des seuls critères de classement de la Directive cadre sur l'eau. Et c'est ainsi que la lettre du préfet a trouvé toute son utilité comme pièce jointe à la feuille de route que la CLE et le syndicat de bassin ont adoptée pour la période 2019-2024.

J'en arrive là où je voulais en venir : dans l'hypothèse où la prise en compte des déséquilibres du milieu en rade de Brest conduirait à mettre sur pied une organisation destinée à mobiliser les énergies et les compétences, inspirée par exemple de ce que fut le contrat de baie des années 90, plutôt que de créer une énième nouvelle structure *ad hoc*, comme c'est souvent le cas quand il s'agit de répondre à une problématique singulière, je trouve tout à fait légitime, au sens précédemment défini, que les deux CLE, par l'intermédiaire de leur commission interSAGE, en soient le noyau, un noyau qui serait élargi au monde de la recherche.

Avant de conclure, en ces temps d'interrogation sur les modes de gouvernance et de participation des citoyens aux politiques publiques, notamment dans le domaine de la gestion territoriale de l'eau, si vous souhaitez alimenter votre réflexion, je vous suggère de lire ou simplement parcourir si vous n'en avez pas le temps un rapport intéressant, longuement intitulé « *Etat des lieux des démarches participatives pour une gestion intégrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques* ». Un peu plus de 150 pages tout de même, heureusement précédées d'une synthèse opérationnelle et dont une quinzaine de pages traite des comités de bassin et des SAGE. Publié en juillet 2018, il a été réalisé à l'initiative de l'Agence française pour la biodiversité par un bureau d'études, *Contrechamp*, qui se prévaut d'une expérience en matière d'évaluation des politiques publiques. Il est disponible via le site internet gesteau.fr de la communauté des acteurs de la gestion intégrée de l'eau.

Dans le même esprit et sur le même site, vous trouverez une invitation à participer en vision conférence le jeudi 10 décembre prochain au séminaire final d'un projet mené pendant cinq ans par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) sur le thème « *Quelle stratégie participative pour la gestion locale avec les citoyens ?* ».

Il me reste à remercier ceux d'entre vous qui m'ont accompagné durant ces six dernières années et à vous souhaiter à tous bon vent et bon courage car le mandat qui s'ouvre s'annonce très prenant, riche de défis et, à certains égards, je le crois, décisif.

Je n'oublie pas l'animateur du SAGE et toute son équipe, sans qui la CLE serait bien démunie et qui contribuent fortement à sa visibilité... et à sa crédibilité. »

Approbation du compte-rendu de la CLE du 23 septembre 2019

Francis Grosjean invite les membres de la CLE à valider le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2019.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	25	1	-
Résultat	Adopté		

Le compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2019 est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Désignation du Président de la CLE

Philippe Héraud, en tant que doyen du collège des élus, prend la présidence de la réunion, le temps de procéder au vote de désignation du nouveau Président.

Il en profite pour remercier chaleureusement Francis Grosjean, pour le travail qu'il a accompli, et pour la compétence dont il a fait preuve tout au long de son mandat.

Il demande si des membres du collège des élus souhaitent se présenter.

Laurent Péron propose sa candidature

Il n'y a pas d'autre candidat.

Philippe Masquelier rappelle que seuls les membres du collège des élus peuvent élire le Président de la CLE.

Candidats	Voix	Résultat
Laurent PERON	15	Elu
Abstentions/Blancs	0	

Le collège des élus désigne Laurent Péron comme Président de la CLE du SAGE de l'Elorn.

Laurent Péron remercie les membres du collège des élus pour la confiance qu'ils lui accordent. Il remercie également Francis Grosjean pour le travail réalisé ces dernières années, et souhaite que la CLE poursuive dans la direction qu'elle s'est fixée, dans la continuité de ses débats et de ses réflexions.

Désignation du 1^{er} Vice-Président de la CLE

Laurent Péron propose au collège des élus de désigner le premier Vice-Président de la CLE.

Il demande si des membres du collège des élus souhaitent se présenter.

Viviane Bervas propose sa candidature

Il n'y a pas d'autre candidat.

Candidats	Voix	Résultat
Viviane Bervas	14	Elue
Abstentions/Blancs	1	

Le collège des élus désigne Viviane Bervas comme 1^{ère} Vice-Présidente de la CLE du SAGE de l'Elorn.

Désignation du 2^{ème} Vice-Président de la CLE

Laurent Péron propose au collège des élus de désigner le deuxième Vice-Président de la CLE.

Il demande si des membres du collège des élus souhaitent se présenter.

Henri billon propose sa candidature

Il n'y a pas d'autre candidat.

Candidats	Voix	Résultat
Henri billon	15	Elu
Abstentions/Blancs	0	

Le collège des élus désigne Henri Billon comme 2^{ème} Vice-Président de la CLE du SAGE de l'Elorn.

Désignation des représentants du collège des élus au Bureau de la CLE

Laurent Péron propose au collège des élus de désigner ses représentants au sein du Bureau de la CLE.

Le Président et les deux Vice-Présidents étant automatiquement désignés membres du Bureau, il reste 3 postes à pourvoir pour le collège des élus.

Nom	Prénom	Organisme	Collège
		Président	Elus
		Premier Vice-Président	Elus
		Deuxième Vice-Président	Elus
			Elus
			Elus
MARCHAL	Thierry	Chambre d'Agriculture du Finistère	SPA
LARS	Marc	Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Finistère	SPA
KERMARREC	Jean-Yves	Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Naturel de l'Elorn	SPA
Le Directeur		Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère	Etat
Le Directeur		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne	Etat
LUNEAU	Patrick	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Etat

Laurent Péron demande si des membres du collège des élus souhaitent se présenter.

Philippe Héraud, Chantal Soudon et Véfa Kerguillec se présentent.

Candidats	Voix	Abstentions Blancs	Résultat
Philippe HERAUD	15		Elu
Chantal SOUDON	15		Elue
Véfa KERGUILLEC	15		Elue

Le collège des élus désigne, en plus de Laurent Péron, Viviane Bervas et Henri Billon, Philippe Héraud, Chantal Soudon et Véfa Kerguillec, comme membres du Bureau de la CLE du SAGE de l'Elorn.

Projet de remise en état des quais d'armement droit ouest et oblique sur le site de la base navale de Brest.

Catherine Busnel et Guy Boucheur, de l'ESID de Brest, présentent, à l'aide d'un diaporama, joint en annexe, le projet de remise en état des quais d'armement droit ouest et oblique sur le site de la base navale de Brest.

Philippe Masquelier fait part à la CLE de ses observations sur le dossier présenté à la CLE.

- Bien que les quantités de sédiments à draguer soient assez faibles (11 500 m³), la présence de polluants, dont le TBT, doit être bien analysée.
Le TBT est toxique pour certaines espèces à des taux de l'ordre du nanogramme par litre d'eau.
- Sa présence dans les échantillons prélevés au droit des QADO (concernant surtout l'échantillon de 2018) et QAO est avérée et doit être estimée et/ou surveillée dans les eaux des rejets et dans les relargages de sédiments lors des opérations de dragage.
Les analyses d'évaluation de toxicité et de dangerosité des sédiments ont été faites sur l'échantillon moyen prélevé en 2019, et pas sur celui de 2018.

Or, alors que pour toutes les autres substances les concentrations sont assez proches (écart inférieur à un facteur 5) entre les échantillons QADO 2018 (SC113) et 2019, l'écart est beaucoup plus significatif (plus de 23 fois) entre la concentration en TBT de l'échantillon 2018 et celle de l'échantillon 2019.

Il semble donc qu'il y ait une hétérogénéité importante, en termes de concentrations en TBT des sédiments, au moins au niveau du QADO.

Les évaluations ayant été réalisées sur les échantillons les moins chargés en TBT (ceux de 2019), et le TBT présentant des effets toxiques à très faibles doses, on pourra s'interroger sur leur validité (tests larves d'huîtres et HP 14), au moins au niveau du QADO.

- Pour le dépôt du Portzic, il est fait état d'une évacuation en décharge des sédiments issus de l'évaporation des eaux surnuméraires entre chaque tranche de travaux. Le type de décharge n'est pas indiqué et ces sédiments seront forcément chargés en polluants.

Guy Boucheur répond, pour les deux premières observations, que des analyses écotoxicologiques sur larve D ont été faites avec les échantillons de 2019 et le plan d'échantillonnage a été validé par le service instructeur (CGA-IIC). Il est à noter à juste raison que l'échantillon réalisé en 2019 au droit du QADO présente un taux de TBT très bas à comparer aux analyses de 2018. Un nouveau prélèvement sera effectué en 2020 (décembre) au droit du QADO et que des analyses écotox ont été demandées en 2020 sur des points où les sédiments seront dragués. Les résultats seront comparés aux données de 2018 et 2019, et le seuil le plus défavorable sera retenu pour les normes de rejets des MES.

Pour ce qui est du dépôt du Portzic, il indique qu'il ne devrait pas y avoir besoin de pomper d'eau pour éviter un débordement de la fosse de dessiccation. En cas de besoin, l'eau et les sédiments seront analysés, et seront traités en fonction des résultats obtenus.

Thierry Larnicol remarque qu'après quelques années d'angoisse liée au dragage et à la construction du polder du port de commerce, nos sommes devant un nouveau projet nécessitant un dragage, avec tous les risques que cela comporte en matière de rejets de polluants en mer.

Même si les volumes dragués sont très nettement inférieurs, il trouve le dossier léger. Il remarque aussi que la Région Bretagne a choisi de ne pas draguer à la pelle car cette solution provoque trop de turbidité.

Marc Lars demande si on a analysé l'eau avant le brassage des fonds et si un suivi des coquillages est prévu, car on arrive rapidement sur des zones de pêche lorsqu'on sort du port militaire.

Catherine Busnel et Guy Boucheur répondent que la Marine est soumise au respect du code de l'environnement, comme toute autre structure, qu'elle soit militaire ou civile. Le dossier produit a été soumis à l'autorité environnementale, qui a émis des remarques, qui ont toutes été prises en compte. Il n'est pas prévu de suivre la qualité des coquillages, mais la teneur en MES (dont le maximum est déterminé par la valeur seuil des analyses écotox) en sortie des bassins de décantation, et un suivi de la turbidité en sortie du port militaire. En cas de dépassement du seuil, les travaux pourront être ralentis, voire stoppés provisoirement.

Ils proposent aux membres de la CLE de venir voir comment se dérouleront les travaux de la première phase de dragage.

Jean-Yves Kermarrec trouve cet exercice intéressant et aimerait que les dossiers présentés ailleurs sur le bassin versant puissent être réalisés avec le même niveau d'analyse.

Il pense notamment à la construction de l'unité de séchage de lait et de la centrale à gaz, sur la commune de Landisviau, et à l'unité de méthanisation en cours de construction à Commana.

Henri Billon répond qu'on ne laisse pas faire n'importe quoi. Les projets doivent prendre en compte à la fois les enjeux économiques et les enjeux environnementaux, en prenant toutes les précautions nécessaires.

Laurent Péron suggère de revenir au sujet. Il propose à la CLE de donner son avis sur le projet de remise en état des quais d'armement droit ouest et oblique sur le site de la base navale de Brest.

Il est proposé de formuler ainsi l'avis :

La CLE du SAGE de l'Elorn émet un avis favorable au projet de remise en état des quais d'armement droit ouest et oblique sur le site de la base navale de Brest, sous réserve de l'adaptation des travaux aux résultats des analyses écotoxicologiques complémentaires sur larves D d'huîtres creuses, qui doivent être réalisées dans les prochaines semaines, et qui devront lui être transmis.

Les services de l'Etat déclarent ne pas prendre part au vote.

Avis	Favorables	Abstentions	Défavorables
Votes	19	2	2
Résultat	Avis favorable sous réserve		

La CLE du SAGE de l'Elorn émet, à la majorité, un avis favorable au projet de remise en état des quais d'armement droit ouest et oblique sur le site de la base navale de Brest, sous réserve de l'adaptation des travaux aux résultats des analyses écotoxicologiques complémentaires sur larves D d'huîtres creuses, qui doivent être réalisées dans les prochaines semaines, et qui devront lui être transmis

Questions diverses

- Point sur le projet d'extension d'élevage et de construction d'un méthaniseur sur la commune de Commana

Laurent Péron souhaite informer les membres de la CLE de l'évolution de ce dossier.

Il s'agit d'un dossier polémique sur lequel le Syndicat de bassin de l'Elorn et la CLE se sont penchés depuis 2019.

Francis Grosjean avait alors, en tant que Président de la CLE, demandé par courrier au Préfet du Finistère de requalifier le projet d'extension d'élevage, soumis alors à consultation du public par internet, en projet soumis à enquête publique, ce qui a été fait.

Un nouveau courrier a été transmis en début d'année 2020 au Préfet, concernant les inquiétudes relatives à la construction du méthaniseur en amont de la retenue du Drennec, courrier qui n'a pas reçu de réponse.

Laurent Péron a rédigé un nouveau courrier, en septembre dernier, reprenant pour le nouveau Préfet, les motifs d'inquiétudes soulevés par ce projet.

Suite à ce courrier, le Sous-Préfet de Morlaix a organisé une visioconférence avec le maire de Commana, le Président de la CCPL et Laurent Péron pour faire un point sur le dossier.

Il a été convenu que le Président de la CCPL organiserait une réunion (Porteur du projet, services de l'Etat, Sous-Préfet de Morlaix, présidents de la CCPL, du PNRA et du SBE, Chambre d'agriculture et mairie de Commana) sur site pour échanger avec le porteur du projet sur les enjeux et les risques de la mise en œuvre d'un tel équipement en tête de ce bassin versant stratégique pour l'alimentation en eau du tiers de la population finistérienne.

Thierry Marchal estime que c'est une bonne démarche. Il faut s'asseoir autour de la table.

Cependant, il ne faut pas dépasser le rôle qui nous incombe. Il rappelle que le projet est passé en CODERST, qui a statué. Il nous faut rester dans la concertation et l'échange.

Henri Billon ajoute qu'il s'agit d'un projet de petite taille, puisqu'il n'a été soumis qu'à déclaration au titre des ICPE. Pour lui, le problème de ce projet est son implantation à l'amont immédiat du lac du Drennec.

Jérôme Guillemot précise qu'il y a deux types d'instruction pour les dossiers de méthanisation :

- Pour les gros projets : les dossiers sont suivis par la DREAL
- Pour les petits projets agricoles : ils sont suivis par la DDPP

Thierry Larnicol estime que si le projet se réalise, c'est un très mauvais message. La CLE perdra toute crédibilité.

Guy Gueguen estime que les agriculteurs font de plus en plus d'efforts pour limiter l'impact de leur activité sur l'environnement. Il faut savoir le reconnaître.

Thierry Larnicol remarque que le message régional que vient de publier la chambre d'agriculture n'est pas encore arrivé au niveau local.

Thierry Marchal indique que l'agriculture a beaucoup évolué, et qu'elle continuera.

Jean-Pierre Le Gall et Jean-Yves Kermarrec estiment que défendre l'eau, c'est aussi défendre l'agriculture. Les associations environnementales ne sont pas contre l'agriculture, mais contre ce projet, surtout à l'endroit où il est situé (site très sensible).

Philippe Héraud estime au contraire qu'on est en train de faire le procès de l'agriculture. Il estime que cette profession a fait beaucoup de progrès et il est optimiste pour l'avenir.

Il faut attendre les conclusions des réunions qui vont se tenir et arrêter de taper sur le monde agricole.

Henri Billon ajoute, sur ce dossier, que la commune de Commana souhaite protéger son captage d'eau potable. Il estime qu'il faut protéger les terres situées à l'amont du lac du Drenec.

Thierry Larnicol affirme qu'il n'est pas là pour lutter contre l'agriculture, mais contre certaines dérives d'un modèle industriel que même les instances régionales agricoles semblent juger dépassé.

Laurent Péron clot le débat en précisant que les conclusions de la réunion prévue seront transmises aux membres de la CLE.

- Elaboration du prochain programme d'actions et de travaux sur la rade de Brest et ses bassins versants

Philippe Masquelier informe les membres de la CLE que les réflexions relatives à la préparation d'un futur programme d'actions et de travaux sur la rade de Brest et ses bassins versants se dérouleront durant l'année 2021.

- Réflexion sur la pertinence à fusionner les SAGE Elorn et Aulne

De même, conformément à la feuille de route de la CLE, validée en septembre 2019, Philippe Masquelier informe les membres que la CLE aura à se pencher sur la pertinence de la fusion des SAGE de l'Aulne et de l'Elorn en 2021.

- Projet de SDAGE 2022 – 2027 validé par le comité de bassin Loire-Bretagne

Le projet de SDAGE 2022 – 2027 a été validé par le comité de bassin Loire-Bretagne

Il sera bientôt soumis à l'avis des CLE.

Les documents sont disponibles.

Ils seront téléchargeables sur le site du syndicat de bassin de l'Elorn.

- Formation des nouveaux élus

L'assemblée permanente des présidents de CLE de Bretagne (APPCB) va organiser des formations à l'attention des nouveaux élus.

Elles auraient dû être organisées en début d'année 2021, mais à cause de la pandémie et des retards pris sur les désignations des nouveaux présidents de CLE, elles seront organisées à partir du mois de mars.

- **Guide SAGE**
L'APPCB a édité un Guide SAGE pour les nouveaux élus (et les autres membres de la CLE). Il y en a une version par SAGE.
Il est disponible sur demande auprès de P Masquelier
- **Proposition de sortie terrain au bord de la rivière par l'AAPPMA.**
L'APPMA de l'Elorn propose une sortie terrain pour découvrir la rivière. Devant les contraintes liées à la pandémie, cette sortie est repoussée pour l'instant.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent Péron remercie les participants, leur souhaite une belle fin d'année 2020 et clôt la séance.

Coordonnées de l'animateur du SAGE
Philippe MASQUELIER
Syndicat de bassin de l'Elorn
Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS
Tel : 06 77 69 41 57 - Courriel : philippe.masquelier@bassin-elorn.fr